

## **DOCUMENTS EN ANNEXE**

**ANNEXE 1 :** Décision n° E16000156/34 du Tribunal Administratif.

**ANNEXE 2 :** Arrêté Préfectoral du 26 Octobre 2016.

**ANNEXE 3 :** Certificats d’Affichage.

**ANNEXE 4 :** Publications journaux l’Indépendant et La Dépêche.

## **ANNEXE 1**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

14/09/2016

N° E16000156 /34

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
MONTPELLIER

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation et provision**

Vu enregistrée le 12 septembre 2016, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de l'Aude demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à **une demande d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de SALSIGNE et VILLANIERE**, projet de la société EOLE RES SA ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué Madame Michelle COUEGNAT, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Michel ENGEL est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Représentant de la société EOLE RES SA versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, **une provision d'un montant de 600 euros**.

**ARTICLE 3** : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le responsable de projet en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

**ARTICLE 4** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aude, à Monsieur Michel ENGEL, à Monsieur le Maire de SALSIGNE, à Madame le Maire de VILLANIERE, Monsieur le Représentant de la société EOLE RES SA et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Montpellier, le 14/09/2016

Le Premier-Conseiller,

Michelle COUEGNAT

## **ANNEXE 2**

Direction des collectivités et du territoire  
Bureau de l'administration territoriale

Arrêté préfectoral  
relatif à l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la société  
«EOLE RES», en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance  
supérieure à 250 KWc située sur les communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et  
VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas »

Le Préfet de l'Aude,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.421-1, L.422-2, R.421-1, R.422-2, R.423-20,  
R.423-32 et R.423-57 relatifs aux permis de construire relevant de la compétence de l'État ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.122-1 à L.122-3, L.123-1 et suivants et  
R.123-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle  
de l'environnement (I) ;

Vu le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives  
applicables à certains ouvrages de production d'électricité ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis  
d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu les demandes de permis de construire n° 011 372 15 D0005 et n° 011 411 15 D0001 déposées,  
respectivement en mairie de SALSIGNE et de VILLANIERE le 28 octobre 2015, par la société  
«EOLE RES», représentée par Monsieur GUERARD Matthieu, relative à l'implantation d'une  
centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur le territoire des  
communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas » ;

Vu les pièces du dossier présenté, et notamment l'étude d'impact et son résumé non technique,  
conformément aux dispositions des articles R.122-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les avis recueillis au cours de l'instruction ;



Vu l'avis en date du 27 juin 2016 de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie, consulté en sa qualité d'autorité de l'État compétente en matière d'environnement ;

Vu la décision n° E1600156/34 du 14 septembre 2016 de Mme le président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Monsieur Michel ENGEL, expert agricole et foncier, en qualité de commissaire enquêteur, chargé de conduire l'enquête publique au titre des dispositions du code de l'environnement ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude ;

#### ARRETE :

##### ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016 inclus, soit une durée de 31 jours, portant sur une demande de permis de construire sollicitée par la société « EOLE RES », relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc, sur le territoire des communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas » ;

Caractéristiques et composition globale du projet : Le projet de centrale photovoltaïque « Mine d'Or » est implanté à cheval sur les communes de SALSIGNE et VILLANIERE. Les parcelles concernées sont situées au nord-est de la commune de SALSIGNE et au sud-ouest de la commune de VILLANIERE. Cette zone correspond au périmètre de l'ancienne mine d'or à ciel ouvert de SALSIGNE VILLANIERE.

Il consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des unités foncières de 50 554 m<sup>2</sup> sur SALSIGNE et 82 525 m<sup>2</sup> sur VILLANIERE soit une surface clôturée pour les deux sites de 8,4 ha pour une puissance de 5MWc soit une surface de panneaux photovoltaïque de 16 432 m<sup>2</sup> sur SALSIGNE et 15 158 m<sup>2</sup> sur VILLANIERE.

- Technologie	Structures fixes
- Nature des panneaux photovoltaïques	Silicium cristallin
- Nombre de panneaux	Non renseigné
- Nombre de tables	Non renseigné
- Clôtures	Clôture périphérique de 2 mètres autour des 2 sites
- Postes onduleurs/transformateurs	SALSIGNE: 3 sous stations de distribution
- Poste de livraison	1 sur la commune de VILLANIERE
- Portail	1 accès avec portail sur le site de VILLANIERE 2 accès avec portail sur le site de SALSIGNE
- Surface clôturée	SALSIGNE et VILLANIERE: 8,4 ha
- Surface de panneaux	SALSIGNE: 16 432 m <sup>2</sup> VILLANIERE: 15 158 m <sup>2</sup>
- Surface de plancher	SALSIGNE: 131,25 m <sup>2</sup> VILLANIERE: 150,5 m <sup>2</sup>



- Citerne	120 m <sup>3</sup> sur VILLANIERE
- Portails	1 accès avec portail sur le site de VILLANIERE 2 accès avec portail sur le site de SALSIGNE

**ARTICLE 2 :**

M. Michel ENGEL, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

**ARTICLE 3 :**

Les dossiers de demande de permis de construire et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de SALSIGNE, siège de l'enquête, pendant le délai prévu à l'article 1. Le public pourra consulter le dossier aux jours et heures d'ouverture au public habituels des mairies de SALSIGNE et de VILLANIERE et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de SALSIGNE, **siège de l'enquête.**

Elles y seront tenues à la disposition du public et seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Nonobstant les dispositions du titre Ier de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

**ARTICLE 4 :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- le mercredi 23 novembre 2016 de 9h à 12h en mairie de VILLANIERE et de 13h30 à 17h30 en mairie de SALSIGNE
- le mercredi 21 décembre 2016 de 9h à 12h en mairie de VILLANIERE et de 13h30 à 17h30 en mairie de SALSIGNE.

**ARTICLE 5 :**

Un avis au public, portant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement, sera publié par les soins du préfet et aux frais du demandeur, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans ses huit premiers jours dans deux journaux diffusés dans le département de l'Aude.

Un exemplaire des journaux dans lesquels seront publiés les avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête.

Cet avis sera en outre affiché en mairies de SALSIGNE et de VILLANIERE, dans les endroits habituellement réservés à cet effet, et dans la mesure du possible, publié par tout autre procédé en usage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Cet avis sera également affiché à la mairie de CONQUES SUR ORBIEL, de LIMOUSIS, de LASTOURS, de FOURNES-CABARDES, de LES ILHES, de MIRAVAL-CABARDES, de CAUDEBRONDE, de VILLARDONNEL et de SALLELES-CABARDES aux endroits réservés à cet effet, et dans la mesure du possible à l'extérieur, dans les mêmes conditions de délai et de

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/pages/>



durée.

L'accomplissement de cette formalité devra être justifié par un certificat de chacun des maires des communes susvisées, établi à la clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité majeure justifiée, il sera procédé par les soins du responsable du projet à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affichages devront être visibles et lisibles de là ou, s'il y a lieu, des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Cet avis sera également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> (Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque).

#### **ARTICLE 6 :**

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie, consulté en sa qualité d'autorité de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 27 juin 2016, joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont consultables à la préfecture de l'Aude.

L'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement est publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> (publications – avis autorité environnementale), ainsi que sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie : (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>).

#### **ARTICLE 7 :**

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Laurent BARRAU chef de projets – (Tél : 04 32 76 03 03 – Mobile : 06 77 37 69 93) – EOLE RES SA – 330 rue du Mourelet • ZI COURTINE – 84 000 AVIGNON

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

#### **ARTICLE 8 :**

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/pages/>



**ARTICLE 9 :**

À compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour établir et transmettre au préfet de l'Aude un rapport conforme aux dispositions de l'article R.123-19 du code de l'environnement accompagné de l'exemplaire du dossier soumis à l'enquête, du registre, des pièces annexées et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame le président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Dès réception du rapport et des conclusions par le préfet de l'Aude, celui-ci en adressera copie au responsable du projet, en mairie de SALSIGNE, siège de l'enquête publique.

**ARTICLE 10 :**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SALSIGNE, à la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et seront publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> (Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque ).

Le rapport et les conclusions motivées seront communiqués aux personnes intéressées qui en feront la demande au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) et à leurs frais.

**ARTICLE 11 :**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude, les maires des communes de SALSIGNE, VILLANIERE, CONQUES SUR ORBIEL, LIMOUSIS, LASTOURS, FOURNES-CABARDES, LES ILHES, MIRAVAL-CABARDES, VILLARDONNEL, CAUDEBRONDE, et de SALLELES-CABARDES, la société « EOLE RES SA », et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 26 OCT. 2016

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,



Marie-Blanche BERNARD

## **ANNEXE 3**



**FONTAINES-SAINT-MARTIN (RHÔNE) - SERGY (AIN)**  
 Alain et Simone ESCOURROU,  
 René et Arlette GROS, née ESCOURROU,  
 Edmond et Liliane ESCOURROU,  
 Jean-Louis et Michèle ESCOURROU ;  
 ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,  
 parents et alliés  
 ont la douleur de vous faire part du décès de  
**Madame Irma ESCOURROU**  
 née AGNEL  
 survenu à l'âge de 101 ans.  
 La célébration religieuse aura lieu le samedi 5 novembre 2016,  
 à 10 heures, en l'église de Trassanel, suivie de l'inhumation au cimetière  
 du village.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront  
 à sa peine et plus particulièrement les docteurs Francisco, ainsi que  
 l'ensemble du personnel de l'EHPAD "Les Aïnats", pour leur gentillesse  
 et leur dévouement.

**VERDUN-EN-LAURAGAIS**  
 M. et Mme Olivier COUSERGUE,  
 née Marie MONTANT,  
 M. et Mme François MONTANT,  
 Mme Catherine MONTANT,  
 M. et Mme Bernard MONTANT,  
 Mme Cécile MONTANT,  
 M. et Mme Philippe  
 de COUTTES,  
 M. et Mme Antoine MONTANT,  
 ses enfants ;  
 ses petits-enfants et  
 arrière-petits-enfants ;  
 les familles MONTANT et  
 ROLLIN,  
 parents, amis et alliés  
 vous font part du rappel à Dieu  
 de

**CASTENAUDARY**  
 M. et Mme Georges LAFFITE,  
 son cousin, leurs enfants,  
 petits-enfants et arrière-petite-  
 fille,  
 M. et Mme Josette LAVALLE,  
 sa cousine, leurs enfants  
 et petits-enfants,  
 alliés et amis  
 ont la tristesse de vous faire part  
 du décès de  
**Madame Andrée BENOIT**  
 survenue le mardi 2 novembre  
 2016, dans sa 95<sup>ème</sup> année.  
 La cérémonie religieuse sera  
 célébrée le samedi 5 novembre  
 2016, à 10 h 30, en la collégiale  
 Saint-Michel de Castenaudary,  
 suivie de l'inhumation au cime-  
 tière de Castenaudary.  
 La famille ne reçoit pas.  
 Un registre sera ouvert pour  
 recevoir vos messages d'amitié  
 3, rue Georges Pompidou,  
 Castenaudary.

**Monsieur Charles MONTANT**  
 dans sa 90<sup>ème</sup> année.  
 La cérémonie religieuse sera  
 célébrée le vendredi 4 novembre  
 2016, à 10 heures, en l'église  
 Sainte-Madeleine de Verdun-  
 en-Lauragais, suivie de l'inhumation  
 au cimetière du village.

**SAINT-PAPOUL  
 CASTENAUDARY**  
 M. et Mme Francis  
 FONQUERNE ;  
 M. et Mme Ludovic  
 FONQUERNE ;  
 M. Denis BALARESQUE, Mme,  
 née Fabienne FONQUERNE,  
 leurs enfants Maud et Thibaut ;  
 les familles FONQUERNE  
 et ALIBEU,  
 parents et alliés  
 ont la douleur de vous faire part  
 du décès de  
**Pauline FONQUERNE**  
 Née ALIBEU  
 à l'âge de 90 ans.  
 Les obsèques auront lieu samedi  
 5 novembre 2016, à 10 heures.

Le présent avis tient lieu de  
 faire-part et de remerciements.  
 S'informez : PF Lauragais  
 Salles-sur-4 Vies tel. 04.68.60.16.84

**NOUVELLE RUBRIQUE**  
**Le Carnet  
 du Jour**  
 Chaque jour,  
 retrouvez  
 en premières pages  
 du journal  
 la liste des défunts  
 de votre région

58, avenue Monseigneur-de-Langle, Castenaudary - Organe  
 chambre funéraire, toutes démarches administratives, transpor-  
 tances, marbrerie, articles funéraires, contrats d'obsèques, Permal-  
 - 24 h/24 - 04.68.94.01.37

**CARCASSONNE**  
 • Pompes funèbres Assistance Funéraire Intercommunale ASSIE

**BENOIT** (et n° 04-11-271)  
 Organisation  
 Denis, Trebos

**PARTICULIERS**  
 - Tél. (n° 4)  
 - Fax 05.61  
 - Adresse  
 - Parcours  
 31085 tous  
 Pour tous

- Bram : 11 h 00 : Lu PF  
 14 h 30 : M. PF
  - Castelnau : 10 h 00 : M. PF  
 14 h 00 : Robert GRAÏA, en la collégiale Saint-Michel.  
 PFL Castenaudary tél. 04.68.94.01.37
  - Saint-Jean : 10 h 30 : Marie-Christine DELPECH, en l'église.  
 PF Saint-Jeanneaus tél. 05.81.33.04.05
  - Verdun-en-Lauragais : 16 h 00 : Charles MONTANT, en l'église Sainte-Madeleine.  
 PFG Limoux tél. 04.69.31.01.24
- (\* Les obsèques célébrées ce jour, avant l'ajout d'un avis dans le journal.

**LIVRE DE CONDOLEANCES**

**A l'attention des familles :**  
 Le site  
<http://www.ladepêche.fr/services/> (rubrique annonces-avis de décès), sur lequel sont publiés les avis d'obsèques de votre journal, vous permet de bénéficier gratuitement d'un livre de condoléances virtuel lié à l'avis.

Si vous êtes à l'origine de l'avis publié dans le journal, il vous suffit de vous connecter sur le site, vous inscrire puis vous rendre dans la rubrique « mon compte », « mes espaces » et de renseigner le numéro d'annonce figurant sur votre facture ou votre bon de commande.  
 Cette inscription vous permettra :

**AVIS PUBLICS**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
 PRÉFET DE LAUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE portant sur la demande de permis de construire n° 011493 Dooer, soumise par la société « EOLIES » en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 200 kWc située sur les communes de SALSIÈRE (n° de commune « 101310 ») et de VILLANÈVE (n° de commune « 101311 »).

Le préfet de laude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le permis de construire susvisé aura lieu au sein d'un bureau d'enquête publique au sein de la commune de SALSIÈRE et au sein de la commune de VILLANÈVE, les parties concernées sont situées au nord-est de la commune de SALSIÈRE et au sud-ouest de la commune de VILLANÈVE. Cette zone correspond au périmètre de l'ancienne mine d'or à ciel ouvert de SALSIÈRE-VILLANÈVE.

Le projet de centrale photovoltaïque « Mine d'Or » est implanté à cheval sur les communes de SALSIÈRE et VILLANÈVE. Les parcelles concernées sont situées au nord-est de la commune de SALSIÈRE et au sud-ouest de la commune de VILLANÈVE. Cette zone correspond au périmètre de l'ancienne mine d'or à ciel ouvert de SALSIÈRE-VILLANÈVE. Il consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des unités foncières de 50 574 m² sur SALSIÈRE et de 25 257 m² sur VILLANÈVE sur une surface totale pour les deux sites de 8,4 ha pour une puissance de 200 kWc, soit une surface de panneaux photovoltaïques de 16 432 m² sur SALSIÈRE et 15 158 m² sur VILLANÈVE.

Pour diligenter cette enquête, Monsieur Michel ENGEL a été désigné commissaire enquêteur par décision n° 1600009734 du 14 septembre 2016 de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de SALSIÈRE, aux jours et heures habituellement d'ouverture au public. Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête, en mairie de SALSIÈRE.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de SALSIÈRE et de VILLANÈVE :  
 - le mercredi 23 novembre 2016 de 9h à 18h en mairie de VILLANÈVE et de 19h30 à 19h50 en mairie de SALSIÈRE  
 - le mercredi 30 novembre 2016 de 9h à 18h en mairie de VILLANÈVE et de 19h30 à 19h50 en mairie de SALSIÈRE.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfète de laude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituellement d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et L.122-1 et suivants du code de l'environnement, telle et est jointe au dossier d'enquête publique ainsi qu'à la notice de concertation régionale de l'aménagement et l'étude d'impact ont été tenues à disposition en tant qu'ouvrages administratifs de l'état consultables en matière d'environnement, qui a émis un avis le 4 juillet 2016 joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfète (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituellement d'ouverture et sur rendez-vous uniquement. Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SALSIÈRE et à la préfète de laude, aux jours et heures habituellement d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site internet des services de l'état de laude : <http://www.2au8.gouv.fr> (Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (sans ICF) > Le photovoltaïque).

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leur frais, en adressant leur demande écrite au préfet de laude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est Monsieur Laurent BARAU - EOLIES SA - 39 rue du Mouret - 21 Courteix - 84 000 AVIGNON - Tél : 04 34 36 03 00 - Mobile : 06 77 37 69 99.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de laude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sur la situation ou sur les effets en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de SALSIÈRE et à la préfète de laude, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation, le chef du bureau de l'administration territoriale, Sylvie ESCUCA

01 122 - 122





Département de l'Aude  
Arrondissement de Carcassonne

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

**MAIRIE DE LASTOURS 1 route de Fournes 11600 LASTOURS**

Tél. : 09 71 53 85 33  
Fax/Tel. : 04 68 77 16 76  
Mail : [mairiedelastours@orange.fr](mailto:mairiedelastours@orange.fr)

05/01/2017

Objet :  
Certificat d'affichage  
Enquête publique

Monsieur le Maire

11600 LASTOURS

Je soussigné, BRAIL Max, Maire de la commune de LASTOURS (11)

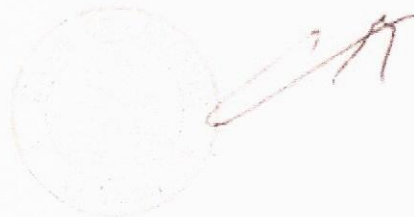
certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique :

- portant sur la demande de permis de construire n° 011 411 15 D0001, sollicitée par la société "EOLE RES" en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque qu sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de Salsigne, lieu-dit Les Roques et de Villanière, lieu-dit Le Fangas.

Cet avis d'ouverture de l'enquête publique a été affiché à compter du 04/11/2016 et pour toute la durée de l'enquête publique du 21/11/2016 au 21/12/2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Environnement.

Fait à Lastours, le 05/01/2017

Le Maire,  
BRAIL Max.





MAIRIE  
DE  
**FOURNES-CABARDÈS**

11600

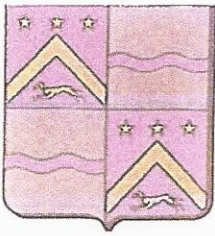
Tél : 04 68 77 16 65

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné CHIFFRE Guy, Maire de la Commune de Fournes-Cabardès certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire n°011 411 15 D 0001, sollicitée par la Société « EOLE RES » en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de Salsigne lieu-dit : « Les Roques » et de Villanière lieu dit : « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 28/10/2016 et pendant toute la durée de l'enquête, soit 31 jours consécutifs, du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Fournes le 24/12/16



MAIRIE  
DE LIMOUSIS

7 Grand Rue  
11600

Tél. 04 68 77 15 79

Fax. 04 68 77 51 86

limousis@wanadoo.fr

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Gille DELAUR, Maire de la Commune de LIMOUSIS certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande de permis de construire n° 01141115D0001, sollicitée par la société « EOLE RES », en vue de l’implantation d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et de VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 28 octobre 2016 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 55 jours consécutifs, du 28 octobre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Sallèles Cabardes, le 23 décembre 2016

Le Maire,  
Gilles DELAUR



Téléphone : 04 68 77 17 57  
Fax : 04 68 77 77 40  
e-mail : mairieconques@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département : Aude – Commune de CONQUES SUR ORBIEL – Code Postal : 11600

ATTESTATION

Je soussigné Jean-François JUSTE, Maire de la commune de Conques Sur Orbiel, certifie sur l'honneur que :

avoir procédé à l'affichage en mairie de Conques, Orbiel de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Salzeac lieu "Les Roques" et de la commune de Villanica lieu dit "Le Fangas". Cet avis a été affiché à compter du 28/10/2016 et pendant toute la durée de l'enquête, du 21/11/2016 au 21/12/2016 inclus.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Conques-sur-Orbiel,

Le 21/12/2016

Le Maire  
Jean-François JUSTE



Sallèles Cabardes, le 23 décembre 2016

**MAIRIE**  
*RUE DE LA FORGE*  
**11600 SALLELES-CABARDES**



Tél/Rép/Fax : 04 68 77 04 49

E.Mail : [mairie.de.sallelescabardes@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.sallelescabardes@wanadoo.fr)

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean SEMAT, Maire de la Commune de SALLELES CABARDES certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande de permis de construire n° 01141115D0001, sollicitée par la société « EOLE RES », en vue de l’implantation d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et de VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 28 octobre 2016 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 55 jours consécutifs, du 28 octobre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Sallèles Cabardes, le 23 décembre 2016

Le Maire,  
Jean SEMAT



DEPARTEMENT DE L'AUDE  
Arrondissement de Carcassonne

MAIRIE DE  
*Miraval Cabardès*  
11380

Téléphone 04 68 26 33 52

Adresse Mail : miraval.cabardès@wanadoo.fr

Permanences secrétariat : mardi de 09h00 à 15h30

Vendredi : de 13h à 17h

Monsieur le Maire de MIRAVAL CABARDES

à

Monsieur ENGEL Michel

31A rue Beaumarchais

111000 NARBONNE

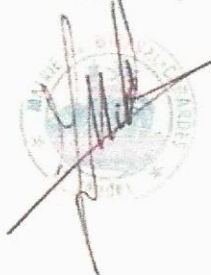
je soussigné SKALA Joseph MAIRE de la commune de MIRAVAL-CABARDES,

Certifie avoir procédé à l'affichage, aux tableau d'affichage public et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire n°01141115 D0001 sollicité par la st EOLE RES en vus de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de SALSIGNE LIEU DIT "Les Roques" et de VILLANIERE LIEU-DIT "Le Fangas".

Cet Avis a été affiché à compter su 6 novembre et pendant toute la durée de l'enquête, soit 15 jour consécutifs, du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Miraval Cabardès, le 22 décembre 2016

Le Maire: Joseph SKALA







MAIRIE  
DE  
**FOURNES-CABARDÈS**  
11600  
Tél. : 04 68 77 16 65

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné CHIFFRE Guy, Maire de la Commune de Fournes-Cabardès certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire n°011 411 15 D 0001, sollicitée par la Société « EOLE RES » en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de Salsigne lieu-dit : « Les Roques » et de Villanière lieu dit : « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 28/10/2016 et pendant toute la durée de l'enquête, soit 31 jours consécutifs, du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Fournes le 24/12/16

SALSIGNE



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Stéphane BARTHAS, Maire de la Commune de SALSIGNE, certifie avoir procédé à l’affichage, aux portes de la Mairie, et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la société « EOLE RES », en vue de l’implantation d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de Salsigne lieu-dit « Les Roques » et Villanière lieu-dit « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 28 Octobre 2016 et pendant toute la durée de l’enquête, soit du 28 Octobre au 21 Décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Salsigne, le 21 Décembre 2016

*Le Maire de Salsigne,  
Stéphane BARTHAS*



---

MAIRIE DE SALSIGNE- 11 grand’rue 11600 SALSIGNE

TéL. 04 68 77 14 69- Fax 04 68 77 56 45- Mél. mairiedesalsigne@orange.fr

# Mairie de VILLARDONNEL

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Luciano STELLA, Maire de la commune de Villardonnell, certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la Mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la société « EOLE RES », en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 04 novembre 2016 soit 17 jours avant le début de l'enquête, qui a débuté le 21 novembre 2016 et pendant toute la durée de celle-ci, soit jusqu'au 21 décembre 2016 inclus.

A Villardonnell, le 22 décembre 2016  
Le Maire,





Téléphone : 04 68 77 15 65  
Fax : 04 68 77 51 01

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Mme Mireille GARCIA, Maire de la Commune de Villanière Certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur le projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la Commune de Salsigne lieu-dit « Les Roques » et Villanière lieu-dit « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 04/11/2016 et pendant toute la durée de l’enquête soit 30 jours consécutifs, du 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Villanière,  
Le 21 décembre 2016  
P/Le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Josette MONTECH


## **ANNEXE 4**





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfet de l'Aude

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
portant sur la demande de permis de construire  
n° 011 411 15 D0001, sollicitée par  
la société Eole Res, en vue de l'implantation d'une  
centrale photovoltaïque au sol d'une puissance  
supérieure à 250 Kwc située sur les communes  
de Salsigne lieu-dit « Les Roques»  
et de Villanière lieu-dit «Le Fangas »

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le permis de construire susvisé, auquel sont annexés une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, se déroulera du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, soit 31 jours, en mairie de Salsigne, siège de l'enquête.

Le projet de centrale photovoltaïque Mine d'Or est implanté à cheval sur les communes de Salsigne et Villanière. Les parcelles concernées sont situées au Nord-Est de la commune de Salsigne et au Sud-Ouest de la commune de Villanière. Cette zone correspond au périmètre de l'ancienne mine d'or à ciel ouvert de Salsigne Villanière.

Il consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des unités foncières de 50 554 m<sup>2</sup> sur Salsigne et 82 525 m<sup>2</sup> sur Villanière soit une surface clôturée pour les deux sites de 8,4 ha pour une puissance de 5MWc soit une surface de panneaux photovoltaïque de 16 432 m<sup>2</sup> sur Salsigne et 15 158 m<sup>2</sup> sur Villanière.

Pour diligenter cette enquête, M. Michel Engel, a été désigné commissaire-enquêteur, par décision n° E16000156/34 du 14 septembre 2016 de M<sup>me</sup> le Président du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Salsigne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire-enquêteur pendant la durée de l'enquête et en mairie de Salsigne.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de Salsigne et de Villanière :

- le mercredi 23 novembre 2016, de 9 heures à 12 heures en mairie de Villanière et de 13 h 30 à 17 h 30 en mairie de Salsigne ;
- le mercredi 21 décembre 2016, de 9 heures à 12 heures en mairie de Villanière et de 13 h 30 à 17 h 30 en mairie de Salsigne.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique, ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 4 juillet 2016 joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Salsigne et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr> (Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque).

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est M. Laurent Barrau, Eole Res SA, 330, rue du Mourellet, Z.I. Courtine, 84000 Avignon - Tél. 04.32.76.03.00. - Mobile : 06.77.37.69.93.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du Code de l'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Salsigne et à la préfecture de l'Aude, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du bureau de l'administration territoriale,

*Eude pendant*  
AVANT.  
ré. Elol-  
éespé-  
res. Sé-  
85189)

20/10/16.

tes

BS

ur rela-  
res à 18

prof, di-  
cheveux  
amique,  
élegante  
Voyage,  
3.41

prof il-  
non pour  
et voya-

ur exoti-  
.91 ou  
arking -

à NAR-  
doux et  
couple.  
9.64.61.

un mo-  
joueur,  
lle. H/F/  
ziers.)

rmante  
ite vous  
détente  
3.44.59

ute pre-  
NNE, je  
s de dé-  
65.93.

urs, dé-  
ions de  
je. Tél.  
)

elle poi-  
per mo-  
prix rai-  
P kg.  
SMS.

blonde  
ose une  
bj/7.

mante  
ces, ex-  
ne par-  
splace.  
1.66.65.

handise  
pécher,  
ains de  
Se dé-  
03062)

nt

20 ans  
services  
ments,  
gratuit.  
(05)

nt

591722

dupe médicale du service de  
Carcassonne.

EL - ASSIÉ  
- TÉL. : 04.68.71.65.17

unèbres  
GERE  
vation  
stratives

v. de Toulouse, NARBONNE  
1.58.13.00

URE, BRAM,

UX ;  
15 et sa compagne Magali ;  
enfants et petits-enfants ;  
GAUD et leurs enfants ;  
GUES,  
enfants ;

part du décès de

Pierrette REVEL

venu à l'âge de 84 ans

sera célébrée le **lundi 21 no-**  
**vembre**, en l'église Saint-Victor à

le gendarme HUSARD  
père de M<sup>me</sup> ANZIE  
service pour son décès

part et de remerciements.

MOUXINES

TEL. : 04.68.31.63.04

UR-DE-FRANCE,  
INES.

RICHARD, sa fille,  
ES,  
ent et leurs enfants ;  
Joëlle et Jordan ;  
S ;

ANZY, PLA, BONMARCHAND ;

part du décès de leur très regret-

année TORREILLES

fection à l'âge de 69 ans

as auront lieu le **mercredi 2 no-**  
**vembre**, en l'église de Latour-de-

ose à la chambre funéraire Les  
de l'Aérodrome, 66000 Perpi-

avance toutes les personnes qui  
e.

ON GUIZARD

ON - AGENCE D'ESTAGEL  
TÉL. : 04.68.29.19.37

anniversaire  
11 novembre 2016, à

LI - ASSIÉ  
- TÉL. : 04.68.71.65.17

Soutenez la  
contre le cancer

Envoyez  
vos dons à :

Fondation Toulouse Cancer Sar-  
LUCT-Oncope  
1 avenue Irène Joliot-Curie  
31059 Toulouse cedex 9

REMERCIEMENTS

FLORENTIN-LA-CAPE

Henriette BARRIE,  
Parcel BARRIE épouse  
Jeanne BARRIE et leurs  
enfants ;  
Romain Lucas, secrétaire  
d'entreprise

sera célébrée le **lundi 21 no-**  
**vembre**, en l'église Saint-Victor à

le gendarme HUSARD  
père de M<sup>me</sup> ANZIE  
service pour son décès

part et de remerciements.

MOUXINES

TEL. : 04.68.31.63.04

UR-DE-FRANCE,  
INES.

RICHARD, sa fille,  
ES,  
ent et leurs enfants ;  
Joëlle et Jordan ;  
S ;

ANZY, PLA, BONMARCHAND ;

part du décès de leur très regret-

année TORREILLES

fection à l'âge de 69 ans

as auront lieu le **mercredi 2 no-**  
**vembre**, en l'église de Latour-de-

ose à la chambre funéraire Les  
de l'Aérodrome, 66000 Perpi-

avance toutes les personnes qui  
e.

ON GUIZARD

ON - AGENCE D'ESTAGEL  
TÉL. : 04.68.29.19.37

MILLAU, VALA-DON

Vous avez été très nombreux  
sympathie lors du décès de  
Suzanne  
Dans l'impossibilité de re-  
nous vous remercions  
soutien, votre présence  
d'affection.  
Un merci tout particulier  
d'Ange" pour sa gentilles

VENDRÉS, SAINT-PIE

Ses enfants et toute sa fa-  
remerciement très sincère-  
par leur présence, leurs m-  
de plaques, ont témoigné  
fection lors du décès de  
Madame Jos  
Un merci particulier à la  
résidence La Roselière,  
Sérignan.

sser un av

éléphone :

numéro quel que soit



**AVIS PUBLICS**

de DEPECHE  
 22/11/16

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - RAPPEL -**

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE portant sur la demande de permis de construire n° 011 4115 D0001, sollicitée par la société « EOLE RES », en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et de VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas »

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le permis de construire susvisé, auquel sont annexés une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, se déroulera du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, soit 31 jours, en mairie de SALSIGNE, siège de l'enquête.

Le projet de centrale photovoltaïque « Mine d'Or » est implanté à cheval sur les communes de SALSIGNE et VILLANIERE. Les parcelles concernées sont situées au nord-est de la commune de SALSIGNE et au sud-ouest de la commune de VILLANIERE. Cette zone correspond au périmètre de l'ancienne mine d'or à ciel ouvert de SALSIGNE-VILLANIERE.

Il consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des unités foncières de 50 554 m2 sur SALSIGNE et 82 525 m2 sur VILLANIERE soit une surface clôturée pour les deux sites de 8,4 ha pour une puissance de 5MWc soit une surface de panneaux photovoltaïque de 16 432 m2 sur SALSIGNE et 15 158 m2 sur VILLANIERE.

Pour diligenter cette enquête, Monsieur Michel ENGEL, a été désigné commissaire enquêteur, par décision n° E16000156/34 du 14 septembre 2016 de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de SALSIGNE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête et en mairie de SALSIGNE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de SALSIGNE et de VILLANIERE :

- le mercredi 23 novembre 2016 de 9h à 12h en mairie de VILLANIERE et de 13h30 à 17h30 en mairie de SALSIGNE
- le mercredi 21 décembre 2016 de 9h à 12h en mairie de VILLANIERE et de 13h30 à 17h30 en mairie de SALSIGNE.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 4 juillet 2016 joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SALSIGNE et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude :

<http://www.aude.gouv.fr/> (Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque).

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est Monsieur Laurent BARRAU - EOLE RES SA - 330 rue du Mourellet - ZI Courtine - 84 000 AVIGNON - Tél : 04 32 76 03 00 - Mobile : 06 77 37 69 93.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de SALSIGNE et à la préfecture de l'Aude, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation, Le chef du bureau de l'administration territoriale, Sylvie ESPUGNA

Consultez  
 tous les marchés publics  
 sur le site de :

poux ;  
 A,  
 endre  
 lire  
 aura,  
 née  
 HALA,  
 RIER,  
 re part  
 HALA  
 16,  
 de  
 le son  
 ulière-  
 élène  
 bre, les  
 ole et  
 ays  
 lesse et  
 e-part  
 ages  
 ints  
 in  
 Heures  
 26  
 30-12:30-18:50  
 30  
 15  
 20  
 00-18:00  
 35-12:00-18:15  
 25  
 00  
 40  
 05  
 30  
 35  
 00  
 05  
 10-12:45-19:00  
 30  
 40  
 45-17:45

ntres, voyance

**HOMMES**

**ITRES H/H**  
 Midi-Pyrénées  
**08 28 00**  
 M-Ck (ech)

**CTS**

**VOYANCE**

**ir BANA**  
 VOYANT International

crée, centre de

vos problèmes  
 action contre les  
 ts de santé, retour  
 édiat entre époux  
 personne que vous  
 ment, divorce,  
 ce sexuelle,  
 ...

aux occultes.  
 A : « à chaque  
 solution »  
 Av. de Muret  
 Toulouse  
**02 69**

**SEUR  
 ID**

**IT MEDIUM**

érience  
 naturel, je vous  
 s problèmes.  
 protection du  
 n clientèle,  
 s affaires.  
 e mauvais sorts.  
 ion assurée.

LES JOURS  
 ACEMENTS  
 DEMANDE  
**24 39**

**MAÎTRE PHILIPPE**  
 VOYANT MEDIUM TAROLOGUE

SPECIALISTE RETOUR DE  
 L'ÊTRE AIMÉ EN 3 JOURS  
 Chance et réussite  
 dans tous les domaines  
 familiaux et désenvolement  
 Résultat très rapide 100% garanti  
 déplacement possible  
**Tél. 06 48 54 74 18**

**Maître LAMINE**  
 VOYANT MEDIUM

Retour de l'être aimé  
 Difficultés familiales  
 et professionnelles  
 Désenvolement  
 Protection contre les mauvais sorts  
 Paiement après résultats  
**06 85 77 38 48**  
**05 61 15 79 64**  
 S'adresse à des adultes

**MAÎTRE MOU**  
 Voyant médium

Spécialiste dans la résolution  
 des problèmes : Amour,  
 familles, fidélité entre  
 époux, chance,  
 protection contre les ennemis  
 Paiement après résultats  
**07 87 90 48 86**  
 S'adresse à des adultes

services

**JE PROPOSE**

**Santé et Bien-être**

**SOPHIE**  
 Massage complet - TOULOUSE  
**Tél. 06.09.79.42.33**  
 RC 413 889 640

**TOULOUSE - CHRISTELLE**  
 Massage - Epilation  
**06 44 81 33 48**  
 RC 339 741 829

ts croisés N° 3376

- RIZONTELEMENT :  
 UL-DE-LAMPE. II- ALIBÈNE. AIS. -  
 NEM. ÉCRINS. -IV- AMANITE. SE. -  
 DAN. DUNE. -VI- DIÉRÈSE.  
 - ERES. ÉTALÉ. -VIII- NU. AG.  
 S. -IX- NEURONE. IS. -X- EST.  
 SE. -  
 TICALEMENT :  
 ANADIENNE. -B- ULÉMA. RUES. -  
 LIMANDE. UT. -D- DÉ. ISAR.  
 ÉNEIDE. GOA. -F- LECTURE. NS. -  
 RENETTES. -H- MAL. ÉSAU.  
 IN'S. ELBIS. -J- ESSEN. ESSE. -

**DAY »**  
**ligne CODE RUM2511**

D 0009  
 elle s'adonne à la musique classique, aux voyages, à la lecture même si  
 avez compris cette jeune retraitée de 65 ans est eclectique, et recherche un  
 vrais moments de bonheur à 2. Divorcée 68 ans, Cadre Retraité. D 0770  
 inte, courageuse, simple et honnête, elle saura faire le bonheur de celui qui  
 la douçeur et de la joie de vivre. 67 ans, cuisinière à la retraite, divorcé,  
 arès, de la vie à la campagne, pas trop loin de la ville quand même pour  
 sse, d'affection, d'une présence masculine. C'est une femme remplie de  
 coquette, souriante, elle aime rire, raconter des histoires. Elle demande  
 sorties, aller danser, faire des excursions et autres loisirs. Veuve 70 ans,



